



DÉCEMBRE 2017 : j'ai fait un don de 200 € à l'OSE



JE FAIS UN DON DE **200 €** À L'OSE



Entrée en vigueur du Prélèvement à la Source :

JE REÇOIS **90 €** DE
L'ADMINISTRATION FISCALE

Cette somme correspond à 60% du montant
de la réduction fiscale de 150€.

(75% de votre don de 200€ en décembre 2017)



J'effectue ma déclaration de revenus 2018.

Je mentionne le don de 200 € fait à l'OSE
en décembre 2018.



JE REÇOIS **60 €** DE L'ADMINISTRATION FISCALE

Ce versement de 60 € complète les 90 € déjà perçus en janvier 2019.

J'ai ainsi perçu au total 150 € en 2 versements pour un don à l'OSE de 200 €.